

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2017/67 Paraphe: <i>FS</i>
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE <i>Délibération n°DC2017/42</i>	

Nombres de membres:

En exercice : 124

Présents : 75

Votants : 95 (dont 20 pouvoirs)

POUR : 95 (100 %)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le douze avril deux mille dix-sept, à 19h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 05/04/2017

M. Raoul MAS est élu secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote: Mesdames Martine BAUDART ; Agnès BEGNY ; Josette COURAULT ; Béatrice FABRITIUS ; Brigitte GERARD ; Ghislaine JACQUET ; Sylvie LEFORT ; Patricia LESUEUR ; Pascale MELIN ; Louise NOIRANT ; Françoise PAYEN ; Chantal PIEROT ; Suzanne RAULIN ; Anne SEMBENI ; Andrée THOMAS ; Martine VERNEL ; Messieurs Claude ADAM ; Michel ADIN ; Patrick BEBIN ; Tony BESANCON ; Bernard BIENVENU ; Guy BOIZET ; Daniel BOUILLON ; Jacques BOUILLON ; Mathieu BOUILLON ; Pascal BOXEBELD ; Patrick BROUILLON ; Jean BROYER ; Roland CANIVENQ ; Jean-Pierre CORNEILLE ; Dominique DANNEAUX ; Claude DEBOURCES ; Gérard DEGLAIRE ; Pierre DEMISSY ; Yann DUGARD ; Philippe ETIENNE ; Olivier GODART ; Jean-Baptiste GOMEZ ; Jacques GROSSELIN ; Bertrand HAULIN ; Bruno JUILLET ; Jean-Michel LACATTE ; Hervé LAHOTTE ; Dominique LAMY ; Jacques LANTENOIS ; Pierre LAURENT-CHAUVET ; Jean-Marc LOUIS ; Thierry MACHINET ; André MALVAUX ; Frédéric MALVAUX ; Christophe MANCEAUX ; Raoul MAS ; Frédéric MATHIAS ; François MEENS ; Michel MEIS ; Christian MIELCAREK ; Christian NICOLITCH ; Daniel NIZET ; Jacky NIZET ; Hubert OUDIN ; Guy PAYEN ; Ludovic PHILIPPE ; Florent PIERSON ; Patrick RACOUR ; Frédéric RATAUX ; Olivier RAULET ; Damien RENARD ; Jean-Pol RICHELET ; Dominique ROBIN ; Francis SIGNORET ; Sylvain SIMON ; Benoît SINGLIT ; Vincent THIERION ; Pierre THIERY ; Bruno VALET.

Représentés.. Mesdames Isabelle BECHARD donne pouvoir de vote à M. Michel ADIN ; Régine BRUSA donne pouvoir de vote à M. Jacques GROSSELIN ; Pauline COSSON donne pouvoir de vote à M. Dominique LAMY ; Maryvonne LENFANT donne pouvoir de vote à Mme Agnès BEGNY ; Magali ROGER donne pouvoir de vote à M. Claude ADAM ; Messieurs Régis BARRE donne pouvoir de vote à M. Francis SIGNORET ; Francis CANNAUX donne pouvoir de vote à M. Florent PIERSON ; Dominique CARPENTIER donne pouvoir de vote à Mme Patricia LESUEUR ; Thierry CHARTIER donne pouvoir de vote à M. Olivier GODART ; Dominique COLSON donne pouvoir de vote à M. Bertrand HAULIN ; Thierry DEGLAIRE donne pouvoir de vote à M. Hervé LAHOTTE ; Patrice FERON donne pouvoir de vote à Mme Françoise PAYEN ; Benoît HUREAU donne pouvoir de vote à Mme Chantal PIEROT ; Patrick LESOILLE donne pouvoir de vote à M. Daniel BOUILLON ; Jean-Philippe MASSON donne pouvoir de vote à M ; Yann DUGARD ; Denis OUDIN donne pouvoir de vote à M. Hubert OUDIN ; Francis POTRON donne pouvoir de vote à M. Pierre LAURENT-CHAUVET ; Eric POUCKET donne pouvoir de vote à M. Gérard DEGLAIRE ; Guillaume QUEVAL donne pouvoir de vote à M. Benoît SINGLIT ; Michaël SCHWEMMER donne pouvoir de vote à M. Jean BROYER.

**OBJET : ACQUISITION ET CESSION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER AU PROFIT DE L'ENTREPRISE
« GARAGE ADRIAN »**

Vu la compétence obligatoire de la 2C2A « Actions de développement économique » ;

Vu l'offre d'achat, en date du 21/10/2016 effectuée par le Président du Conseil Départemental concernant un ensemble immobilier sis 69 rue Bournizet 08400 Vouziers, cadastré section AC n°517 et d'une contenance totale de 1 811 m² ; composé de bâtiments nécessitant d'importants travaux de réfection et de remise aux normes, constitués principalement de salles de réunions et de bureaux ainsi qu'un parking d'une capacité de 12 véhicules donnant sur la rue Bournizet

Vu l'avis des domaines remis par M. le Directeur Départemental des Finances Publiques en date du 21/10/2016, et estimant la valeur vénale de cet ensemble à 70 000 € avec une marge de négociation de 10% ;

.../...

.../...

Page 2/2 – Délibération n°DC2017/42 du 12/04/2017

Considérant que par correspondance en date du 09/12/2016, le « Garage Adrian » (activités de garage automobile et de vente de voitures d'occasion) qui exerce ses activités au sein de bâtiments contigus, a fait connaître son intérêt pour cet ensemble immobilier en faisant valoir que son acquisition permettrait le développement et la création de nouvelles activités (nettoyage et locations de véhicules). Un tel développement pourrait être créateur d'emplois sur le territoire.

Considérant que la 2C2A a informé le Département des Ardennes du souhait de l'entreprise de se porter acquéreuse de cet ensemble immobilier.

Considérant que le Département a informé la 2C2A par correspondance en date du 06/02/2017 qu'il ne lui était pas possible de céder dans le cadre d'une vente amiable, de gré à gré, un bien immobilier à une personne privée, du fait de procédures internes ; une telle procédure étant réservée aux cessions immobilières entre collectivités.

Considérant la volonté de 2C2A d'acquérir ce bien pour un montant de 70 000 € en vue de le rétrocéder ensuite à la société « Garage Adrian » pour un prix analogue afin de ne pas entraver le développement économique de la société « Garage Adrian »,

Considérant que la Communauté de communes a informé le Conseil Départemental de cette volonté par correspondance en date du 21/02/2017 et sous réserve d'un avis favorable de son Conseil communautaire ;

Considérant que le garage ADRIAN, par correspondance en date du 09/02/2017, a renouvelé son souhait auprès de la 2C2A d'acquérir cet ensemble immobilier au prix de 70 000€ auxquels s'ajouteront les frais notariés payés par la Communauté de Communes ainsi que les frais notariés restant qui seront à la charge de l'acquéreur ;

Vu les avis favorable remis par les Commissions Développement Economique et Finances du 22 mars 2017 et le Bureau du 29 mars 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DECIDE :

- d'autoriser le Président à acquérir dans le cadre d'une vente amiable auprès du Département des Ardennes l'ensemble immobilier sis 69 rue Bournizet 08400 Vouziers, cadastré section AC n°517 d'une contenance totale de 1811 m² pour un prix de 70 000 € ;
- d'autoriser, après son acquisition, le Président à vendre dans le cadre d'une vente amiable au profit de la société « Garage Adrian » ce même bien pour un prix de 70 000 € auquel s'ajouteront les frais notariés réglés pour la 2C2A pour l'acquisition auprès du Conseil Départemental estimés à 3 000€.
- d'autoriser le Président à signer tous les actes à intervenir

Le Président

